

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2022

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mai 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

**PRESENTATION DU  
TABLEAU RELATIF A  
L'UTILISATION DE  
LA DOTATION DE  
SOLIDARITE  
URBAINE ET DE  
COHESION SOCIALE  
(DSUCS) ET DU  
FONDS DE  
SOLIDARITE DES  
COMMUNES DE LA  
REGION ÎLE-DE-  
FRANCE AU TITRE  
DE L'EXERCICE  
2021**

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Gaëlle GIFFARD, Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTE : Hélène BERTHOUMIEUX

SECRETARE : Arnold BAC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

**OBJET : PRESENTATION DU TABLEAU RELATIF A L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS) ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

### LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'attribution de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2021 qui s'est élevé à 239 371,00 €,

**VU** l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour 2021 qui s'est élevé à 697 747,00 €,

### CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ou du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France présente au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement et d'utilisation de ces fonds.

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France au titre de l'exercice 2021 comme ci-dessous :

VILLE DES LILAS							
RAPPORT D'UTILISATION DE LA DSUCS ET DU FSRIF - EXERCICE 2021 <i>(article L.2531-16 et L.2334-19 du CGCT)</i>							
Actions financées	Dépenses totales	Part DSU		Part FSRIF		Autres financements	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Dépenses de gestion courante de la police municipale	1 414 621,65 €	2,9%	40 438,19 €	8,3%	117 874,03 €	88,8%	1 256 309,43 €
<b>Action en faveur de la sécurité publique</b>	1 414 621,65 €	2,9%	40 438,19 €	8,3%	117 874,03 €	88,8%	1 256 309,43 €
Dépenses de gestion courante du service périscolaire	3 226 836,26 €	2,9%	92 241,92 €	8,3%	268 877,69 €	88,8%	2 865 716,66 €
Dépenses de gestion courante du Kiosque	542 069,66 €	2,9%	15 495,53 €	8,3%	45 168,22 €	88,8%	481 405,91 €
Dépenses de gestion courante du service jeunesse	330 222,81 €	2,9%	9 439,71 €	8,3%	27 515,97 €	88,8%	293 267,13 €
<b>Action en faveur de la jeunesse</b>	4 099 128,73 €	2,9%	117 177,15 €	8,3%	341 561,88 €	88,8%	3 640 389,70 €
Dépenses de gestion courante du centre médico-social	922 151,97 €	2,9%	26 360,51 €	8,3%	76 838,76 €	88,8%	818 952,70 €
<b>Action sociale</b>	922 151,97 €	2,9%	26 360,51 €	8,3%	76 838,76 €	88,8%	818 952,70 €
Dépenses de gestion courante de la crèche des Bruyères	840 041,21 €	2,9%	24 013,31 €	8,3%	69 996,84 €	88,8%	746 031,06 €
Dépenses de gestion courante de la crèche des Sentes	821 492,66 €	2,9%	23 483,08 €	8,3%	68 451,27 €	88,8%	729 558,31 €
Dépenses de gestion courante du RAM	106 454,51 €	2,9%	3 043,09 €	8,3%	8 870,37 €	88,8%	94 541,04 €
Dépenses de gestion courante du multi-accueil	169 862,20 €	2,9%	4 855,66 €	8,3%	14 153,85 €	88,8%	150 852,69 €
Dépenses de gestion courante de la Halte-jeux	- €	2,9%	- €	-	- €	-	- €
<b>Action en faveur des familles</b>	1 937 850,58 €	2,9%	55 395,14 €	8,3%	161 472,33 €	88,8%	1 720 983,10 €
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>8 373 752,93 €</b>	<b>2,9%</b>	<b>239 371,00 €</b>	<b>8,3%</b>	<b>697 747,00 €</b>	<b>88,8%</b>	<b>7 436 634,93 €</b>

**ARTICLE 2 :** La présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis, au Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le

- et de son affichage le

31 MAI 2022

(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220525-D68-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 30/05/2022